



PLAN MERCREDI

AMBERT LIVRADOIS FOREZ Communauté de Communes



Ce document a été élaboré en collaboration par les membres du Groupe d'Appui Départemental restreint (GAD) du Puy-de-Dôme en novembre 2021 ; et financé par la CAF 63.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme

Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme



- Cette trame reprend tous les éléments nécessaires pour une présentation complète du Plan Mercredi.
- Les réponses ne sont pas soumises à une limitation du nombre de caractères.
- En complément de cette trame, vous devez transmettre les projets pédagogiques des structures concernées par le plan mercredi, ainsi que l'annexe "Annexe Plan Mercredi CQPM"
- En cas de renouvellement, fournir obligatoirement l'évaluation du précédent projet.
(Cf PEDT mis à jour pour la partie évaluation)

Vous pouvez également trouver des ressources complémentaires sur le site [du plan mercredi](#)

CARTE D'IDENTITÉ

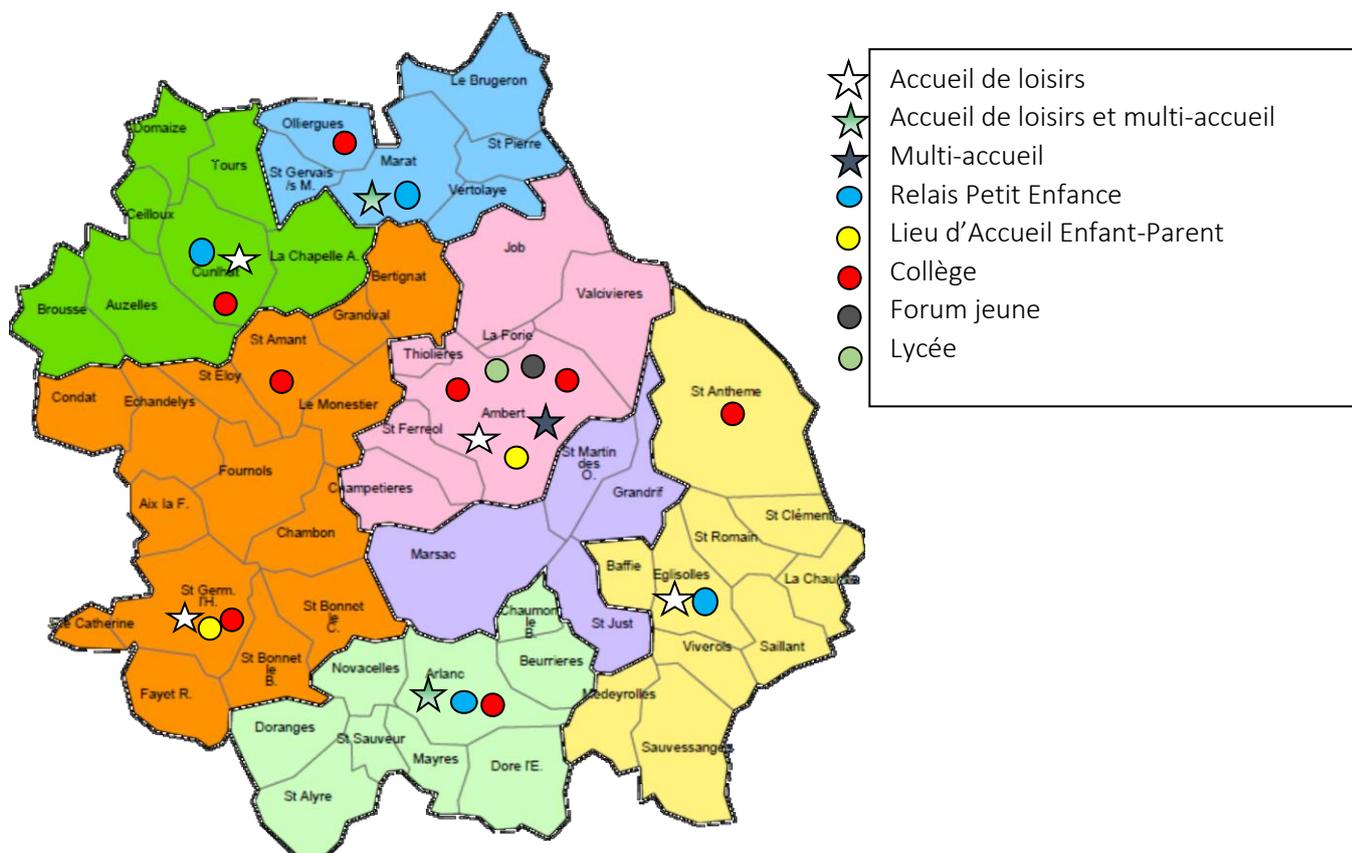
- **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :**
Ambert Livradois Forez Communauté de Communes
- **Adresse :** 15 avenue du 11 novembre – BP71 - 63600 AMBERT
- **Date de début du Plan Mercredi :** SEPTEMBRE 2022 pour une durée d'un an, calée sur le PEDT

- **Référent·e élu·e du projet : ALLEGRE-CARTIER Stéphanie**
 - Fonction : Vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse
 - Téléphone : 06 82 54 84 64
 - Adresse électronique : stephanie.allegre-cartier@orange.fr

- **Référent·e technique du projet : GOUTTEFANGEAS Louis-Jean**
 - Fonction : Directeur du pôle enfance-jeunesse
 - Téléphone : 04 73 72 72 30
 - Adresse électronique : louis-jean.gouttefangeas@ambertlivradoisforez.fr

Plan Mercredi à retourner dûment complété à la DSDEN63, au SDJES de la DSDEN63 et à la CAF63 pour le 6 mai 2022 au plus tard.

DIAGNOSTIC



La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF) gère six Accueils de loisirs extrascolaires (vacances scolaires et samedis) et périscolaires (mercredis) situés à Ambert, Arlanc, Cunlhat, Eglisolles, Marat et Saint Germain l'Herm. Ces structures sont réparties sur un territoire rural de 1700 km² regroupant 58 communes pour une population de 26 500 habitants.

Les chiffres 2021 (nombres d'enfant différents accueillis)

	AMBERT	ARLANC	CUNLHAT	MARAT	EGLISOLLES	ST Germain l'Herm
Mercredis	83	64	47	56	37	23
Samedis	11	14	12	35	-	27
Vacances scolaires	136	126	82	114	118	56

Dans un contexte démographique fort avec pour enjeu majeur le gain de population sur les prochaines années, la politique enfance-jeunesse reste une volonté affirmée et prioritaire de la collectivité afin de favoriser l'installation de nouvelle population, et le maintien du niveau de services publics existants. Le projet de territoire 2018-2040 validé par les élus met en avant cette volonté, reconduite avec la nouvelle équipe d'élus. **L'enfance-jeunesse est une des priorités majeures du mandat en cours.**

Plan Mercredi à retourner dûment complété à la DSDEN63, au SDJES de la DSDEN63 et à la CAF63 pour le 6 mai 2022 au plus tard.

OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES AU PEDT, CIBLÉS SUR LE MERCREDI

C'est en prenant en compte ce contexte social et en ayant réalisé un travail de concertation avec les différents acteurs du territoire (familles, jeunes et enfants, élus locaux, techniciens, ...) que ces objectifs ont été établis. Ils prennent en compte 5 axes éducatifs :

1 - Respecter les rythmes de l'enfant

- Répondre aux besoins et aux attentes de l'enfant
- Accompagner à son rythme vers l'autonomie
- Adapter des activités en fonction de l'âge de l'enfant
- Respecter les rythmes biologiques de chaque enfant

2 - Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

- Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Elargir les connaissances de l'enfant (scientifiques et techniques / artistique et culturelle / physique et sportives)
- Mettre en place des apprentissages ludiques
- Favoriser et développer son autonomie par le vivre ensemble

3 - Les valeurs de la citoyenneté : permettre à l'enfant de devenir un citoyen actif et écoresponsable

- Promouvoir les valeurs de citoyenneté, de justice, de solidarité et de tolérance
- Contribuer à la formation du citoyen par le prisme de l'éducation populaire
- Développer des liens intergénérationnels
- Favoriser la prise de conscience des enjeux environnementaux (Centre AERE)

- Favoriser la découverte de son territoire

- Créer et maintenir des partenariats avec les acteurs locaux (associations, artisans, clubs, prestataires...)
- Proposer des activités de pleine nature en favorisant la découverte des richesses naturelles
- Mettre en place des ateliers découverte en transversalité

5 – Mettre en avant la qualité de l'accompagnement des enfants et communiquer

- Utiliser des outils de communication adaptés
- Privilégier le contact direct avec les familles
- Être un professionnel à l'écoute

L'objectif général reste d'assurer une continuité éducative entre les différents acteurs, afin de proposer un contenu d'activités cohérent avec ces 5 axes que ce soit le mercredi en périscolaire ou en extrascolaire.

Plan Mercredi à retourner dûment complété à la DSDEN63, au SDJES de la DSDEN63 et à la CAF63 pour le 6 mai 2022 au plus tard.

STRUCTURE DE PILOTAGE :

Une présentation du PEDT, a été réalisée lors de la commission enfance jeunesse de la Communauté de Communes. (le 22/03/2022).

Chaque élu de la commission pourra s'engager à faire le lien auprès des écoles, prestataires et partenaires de son secteur. Un document support (présentant le PEDT leur sera transmis).

Un calendrier de concertation et de travail sera établi.

Un comité de pilotage sera organisé avec les partenaires / prestataires / directeurs d'écoles / Techniciens des structures Petite Enfance / Enfance / Jeunesse de la Communauté de Communes et de la commune d'Ambert, afin de travailler sur les enjeux du PEDT :

- La continuité éducative dans tous les temps de l'enfant
- La complémentarité entre tous les acteurs et espaces éducatifs

Au moins 3 comités seront organisés, par secteur géographique (Forez, vallée de la Dore et Livradois). Chaque comité pourra travailler sur les enjeux, avec des critères et indicateurs différents.

THÉMATIQUES ABORDÉES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES LE MERCREDI

Cochez les thématiques concernées et citez des exemples d'activités

- ✓ Découverte de l'environnement (territoire, institutions, histoire, nature, ...)

Balades natures, activités manuelles, afin de découvrir les essences, la faune, la flore locales ...

- ✓ Partenariat avec des établissements culturels et des associations d'Education Populaire, sportives et culturelles

Séances de natation à la piscine intercommunale, initiations sportives avec les associations (handball, VTT,...), sortie aux parc d'activités de Prabouré

- ✓ Lien avec les autres structures socioculturelles et sportives

Participation aux ciné-goûters organisés par le Ciné-Parc (Parc Naturel Régional du Livradois Forez), participation aux saisons culturelles

- ✓ Autres thématiques

Sensibilisation au développement durable : transversalité avec le service déchet de la communauté de communes, le service énergie et développement durable,...

Plan Mercredi à retourner dûment complété à la DSDEN63, au SDJES de la DSDEN63 et à la CAF63 pour le 6 mai 2022 au plus tard.

- ✓ **Présentez l'organisation pédagogique de ces activités (cycle, logique de parcours, respect d'une progressivité pédagogique aboutissant à une réalisation finale, ...) :**

Les activités sont construites au sein de projets d'animation (en lien avec les projets éducatif/PEDT et pédagogique des structures, passerelles avec les multi-accueils). Ces projets d'animation sont proposés en fonction d'une thématique, des saisons, des acteurs locaux, de l'équipe d'animation et de leur compétence ainsi que des besoins et attentes des familles/enfants du secteur géographique de la structure.

- ✓ **Organisez-vous le choix de l'enfant au sein de votre projet ?**

Oui Non

Si oui, précisez les modalités :

Des ateliers aux choix des enfants sont proposés dans la programmation. De plus, lors des « réunions » d'enfants le matin, les enfants ont la possibilité de proposer des activités.

- ✓ **Est-ce que les enfants peuvent ne pas faire d'activité ?**

Oui Non

Si oui, quelle organisation proposez-vous pour ces enfants ?

Des ateliers en autonomie sont mis en place (lecture, dessin, jeux, ...)

- ✓ **Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école (ou le projet d'établissement) ?**

Oui Non

Si oui, précisez les modalités : Spécificité en local avec les communes d'Ambert et

de Tours-sur-Meymont, mais pas au niveau intercommunal

Si non, précisez les freins :

A l'arrêt des TAP, les ALSH n'avait plus de lien avec les écoles. Des réunions de concertation seront mis en place durant l'année 2022/2023 afin de répondre aux enjeux du PEDT et recréer du lien avec les écoles. Projet sur les prochain PEDT à construire.

- ✓ **Ces activités sont-elles en articulation avec les projets pédagogiques des autres temps (périscolaire en semaine, vacances) ?**

Oui Non

Si oui, précisez les modalités :

Les équipes des ALSH étant les mêmes sur les temps périscolaires et extrascolaires, les modalités de fonctionnement et les objectifs éducatifs sont les mêmes. Des adaptations sont réalisées sur les projets d'animation, étant donné que l'activité se déroule que sur une journée par semaine.

Si non, précisez les freins :

- ✓ **Comment sont pris en compte les besoins des enfants de moins de 6 ans ?**

Un diagnostic des besoins et attentes en fonction des tranches d'âge est réalisé afin d'adapter et proposer des activités pour chaque tranche d'âge. Des salles de sieste existent

sur chaque structure. Du personnel disposant d'un CAP petite enfance est présent dans certains ALSH.

- ✓ **Comment sont pris en compte les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, trouble de la santé, etc.) dans les structures et comment sont accompagnées les équipes pédagogiques ?**

D'après le guide d'accompagnement d'inclusion en Accueil Collectif de Mineurs : « L'inclusion est « un processus par lequel des moyens sont mis en œuvre afin de s'assurer que tous, peu importe leurs expériences, peuvent réaliser leur potentiel dans la vie. Une société inclusive est caractérisée par des efforts pour réduire les inégalités, par un équilibre entre les droits et les devoirs individuels » (Center for Economic and Social Inclusion, 2002). L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affichées par la loi de n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. »

Cette loi est le principal texte sur les droits des personnes en situation de handicap. Elle rappelle notamment les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap. Cette inclusion et l'accès au service pour tous, est également mise en avant par le partenaire CAF.

Les équipes des ALSH, participent à l'application de cette loi en accueillant des enfants en situation de handicap. En effet, certaines familles sollicitent les directeurs de structures qui organisent une rencontre avec les enfants concernés, afin de préparer cet accueil dans des conditions optimales (visite des locaux, prise de connaissance du programme et inscription sur des jours adaptés, ...). L'équipe d'animation sera également sensibilisée à cette venue et un animateur référent sera nommé dans la limite des recrutements saisonniers. Des temps de sensibilisation et de préparation seront également mis en place lors du séjour auprès des autres enfants (ordinaires).

Un travail de partenariat est également mis en place avec l'association DAHLIR, qui permet à la collectivité de financer une partie du recrutement d'un animateur supplémentaire sur les temps de présence des enfants en situation de handicap. Le financement se fait en partie par la Caisse d'allocation familiale et le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement de l'Humain vers des Loisirs Intégrés et Réguliers), avec un coût symbolique restant à charge pour la collectivité.

- ✓ **Quel est le plan de formation proposé aux équipes ?**

Un programme de formation est établi avec chaque agent à la suite des entretiens professionnels. De plus, les agents ont accès et peuvent s'inscrire aux formations proposées par le SDJES et le CNFPT 63.

COMMUNICATION

Communiquez-vous le Plan Mercredi aux familles

 Oui Non

Si oui, selon quelles modalités ?

Les projets pédagogiques sont communiqués aux familles via le site internet de la collectivité. Ils précisent que le fonctionnement des ALSH tient compte de cette labellisation « Plan Mercredi »

ÉVALUATION DU PROJET

➤ Quelles démarches comptez-vous mettre en place pour l'évaluation du Plan Mercredi ?

Afin de participer à la construction du projet Enfance-Jeunesse global et de son évaluation, des réunions de concertation sont organisées entre les directeurs de structures (réunions de service), avec les élus (commission enfance-jeunesse), avec les élus municipaux et les partenaires institutionnels (comité de pilotage). Des réunions de pôles permettent également d'avoir une vision technique plus large et transversale des actions enfance-jeunesse sur le territoire et des projets en cours.

➤ Quels objectifs souhaitez-vous prioriser pour chaque année du Plan Mercredi ?

- La continuité éducative dans tous les temps de l'enfant
- La complémentarité entre tous les acteurs et espaces éducatifs

➤ Quels acteur·trice·s prévoyez-vous d'associer dans le cadre de cette évaluation ?

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> les enseignant·e·s | <input checked="" type="checkbox"/> les animateur·ices | <input checked="" type="checkbox"/> les personnels techniques |
| <input checked="" type="checkbox"/> les enfants | <input checked="" type="checkbox"/> les ATSEM | <input checked="" type="checkbox"/> les intervenant·e·s extérieur·e·s |
| <input checked="" type="checkbox"/> les familles | <input checked="" type="checkbox"/> les élu·e·s | |

Date de dépôt du projet :